

LA STRATÉGIE FONCIÈRE

AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION

ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



Journée technique d'information et d'échanges

Vendredi 9 novembre 2018 à Vienne (38)

Contexte

Les gestionnaires de milieux aquatiques disposent d'outils fonciers pour préserver, gérer et restaurer les zones humides, cours d'eau, captages prioritaires...

Ces outils classiquement mobilisés sont rarement articulés au sein d'une politique foncière ambitieuse et cohérente, répondant à une stratégie d'aménagement ciblée et utilisant les leviers existants, qu'ils soient réglementaires, opérationnels ou financiers.

Différents usages sont amenés à cohabiter sur ces milieux ce qui nécessite la mise en oeuvre par les gestionnaires d'une stratégie foncière à l'échelle des bassins versants et des territoires.

Les outils réglementaires ont par ailleurs tendance à s'imposer aux administrés par des actes unilatéraux.

La loi sur la Biodiversité de 2016 vient remettre en cause ce fonctionnement en incitant à recourir à la concertation et à la négociation, comme c'est le cas en droit privé.



Le Drac restauré ©ARRA²

Objectifs

- > Rappeler le panel d'outils juridiques permettant la mise en oeuvre d'une politique foncière lors d'opération de restauration et de gestion des milieux aquatiques,
- > Questionner leurs modalités de mise en oeuvre dans le cadre des transactions,
- > A travers des projets de recherche et des retours d'expérience, déterminer les conditions d'une bonne réception sociale des actions foncières,
- > Apporter des outils opérationnels de gestion pour mettre en oeuvre une stratégie foncière.

Public

Elus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, étudiants.

Inscriptions en ligne jusqu'au 05/11 sur :
<https://goo.gl/forms/UhnXks5Vo0MW9AXf1>

en partenariat avec :



établissement public de l'État

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 LES OUTILS ET ACTEURS DU FONCIER RURAL

Le foncier non urbanisé rassemble une diversité d'acteurs garants de la préservation d'usages hétérogènes. Il en résulte la mobilisation d'un large panel d'outils juridiques, parmi lesquels les obligations réelles environnementales, issues de la loi biodiversité. La présentation a pour objet d'identifier les acteurs principaux du foncier et les outils mobilisables par eux, avec une attention particulière sur l'expérience des Conservatoires d'espaces naturels concernant les obligations réelles environnementales.

> *Julie BABIN - Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels*

10H30 LA TRANSACTION FONCIÈRE COMME CADRE D'ANALYSE

Modalités de mise en oeuvre des actions foncières en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques. Effets sur les systèmes fonciers et les usages.

> *Mathieu BONNEFOND - Conservatoire National des Arts et Métiers*

11H30 UN GUIDE POUR ÉLABORER UNE STRATÉGIE FONCIÈRE EN APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DE L'EAU

Présentation du guide, en lien avec la politique du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

> *Émilie LUNAUD - Agence de l'Eau RMC*

12H15 DÉJEUNER

13H45 LA CONCERTATION RIVERAINE : UN OUTIL POUR LA STRATÉGIE FONCIÈRE

Retour d'expérience de la concertation menée sur le projet de restauration de la Gère. Atouts et faiblesse du processus participatif au service de l'action foncière.

> *Héloïse DORANLO - Syndicat Rivières des 4 vallées (38)*

14H30 STRATÉGIE D'ACQUISITION SYSTÉMATIQUE DES EMPRISES NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS EN ZONE URBAINE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'YZERON.

Retour d'expérience sur la mise en oeuvre d'une procédure d'expropriation suite à déclaration d'utilité publique : raisonnement du choix de cette procédure, les différentes étapes de mises en oeuvre et les difficultés rencontrées.

> *Vincent PASQUIER - Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (69)*

15H15 STRATÉGIE FONCIÈRE SUR LE CAPTAGE PRIORITAIRE DE SERMERIEU

Présentation du rôle des SAFER et stratégie déployée sur le captage de Sermerieu.

> *Nicolas AGRESTI - SAFER Auvergne-Rhône-Alpes*

15H45 ISÈRE AMONT - RETOUR D'EXPÉRIENCE D'ACQUISITIONS FONCIÈRES SUR DES TERRAINS ASSOCIANT PRÉVENTION DES INONDATIONS ET PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

- Présentation de la stratégie foncière retenue et témoignage sur le déroulement des acquisitions.

- Retour d'expérience sur une convention de veille avec la SAFER.

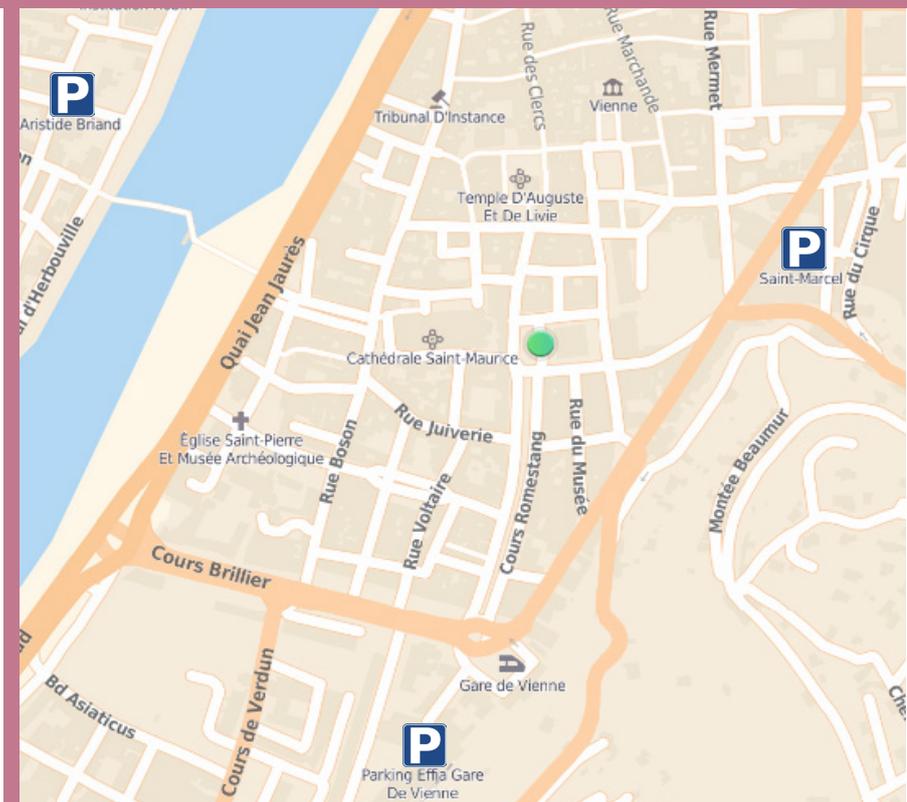
> *Olivier MANIN - Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (38)*

16H30 FIN DE JOURNÉE

PLAN D'ACCÈS



Salle des fêtes
Place Miremont
38200 VIENNE



Préparer votre voyage en suivant [ce lien](#).

Plus d'informations sur les possibilités de stationnements [ici](#).

FRAIS D'INSCRIPTION

- | | | | |
|--|------|--|-------|
| > Adhérent sans activité professionnelle | 25 € | > Non adhérent sans activité professionnelle | 40 € |
| > Adhérent en activité professionnelle | 60 € | > Non adhérent en activité professionnelle | 100 € |

Les journées techniques organisées par l'ARRA² sont subventionnées à hauteur de 80%. La contribution financière des participants correspond à la part non subventionnée. Elle représente proportionnellement le financement des coûts externes : traiteur, salle, frais d'accueil, impressions etc... et est indispensable pour l'équilibre du budget.

Annulation : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure et devra être notifiée avant la date de la journée.